

(L'amendement de M. Smith est rejeté par 63 voix contre 21.)

M. le président suppléant: Je déclare l'amendement rejeté. L'article 2 est-il adopté? (L'article est adopté.)

L'article 3 est adopté.

Sur l'article 4—*Traitement du président.*

M. Chatterton: Monsieur le président, l'article 4 (1) se lit ainsi:

Le président de l'Office touche le traitement que fixe le gouverneur en conseil.

Le ministre a dit plus tôt que le président devait être un fonctionnaire.

L'hon. M. Lamontagne: Non!

L'hon. M. Sharp: J'ai dit: les deux autres.

M. Chatterton: Je vous demande pardon. (L'article est adopté.)

L'article 5 est adopté.

Sur l'article 6—*Entente avec la Société centrale d'hypothèques et de logement pour obtenir les services, etc.*

M. Smith: Monsieur le président, j'aime à croire que le ministre suppléant des Finances pourra nous donner l'assurance que la plupart des personnes qui appliqueront cette loi seront des employés de la Société centrale d'hypothèques et de logement et que cette disposition dans l'article 6 permettra effectivement de fournir le personnel voulu à l'Office.

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur le président, je puis l'affirmer. Cette disposition vise à permettre à l'Office de conclure une entente de service avec la Société centrale d'hypothèques et de logement. Si la Société peut fournir les services requis, on ne s'adressera pas ailleurs.

M. Smith: La Société centrale d'hypothèques et de logement sera-t-elle rémunérée pour ces services, ou faudra-t-il engager du personnel supplémentaire? Dans ce dernier cas, la mesure à l'étude prévoit-elle des fonds à cette fin?

M. Chatterton: Je voudrais poser une autre question, monsieur le président. Le ministre va-t-il d'abord répondre à la question de mon honorable ami?

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, j'ai consulté mon collègue, le ministre du Revenu national, dont relève la Société centrale d'hypothèques et de logement. Il affirme que la Société s'attendra à être rémunérée. Il espère pouvoir répondre à cette attente, et réaliser quelques bénéfices avec le personnel existant. En cas de besoin, on engagerait du personnel supplémentaire.

M. Chatterton: Voici ma question, monsieur le président: l'Office relèvera sans doute du ministre des Finances?

L'hon. M. Sharp: Je crois que le bill prévoit que le ministre sera désigné par le gouverneur en conseil.

M. Chatterton: La décision n'a pas encore été prise, alors?

L'hon. M. Sharp: Elle n'a pas encore été prise.

M. Chatterton: Si le ministre responsable de l'Office ou de qui l'Office relèvera n'est pas le ministre du Revenu national, que se produirait-il si, par exemple, le directeur de la succursale de la Société centrale d'hypothèques et de logement à Victoria (C.-B.) devait faire un rapport sur une demande de la municipalité de Saanich? Est-ce que le directeur de succursale enverrait ce rapport au ministre du Revenu national, ou au ministre qui aura juridiction s'il ne s'agit pas de la même personne?

L'hon. M. Sharp: La demande serait présentée au personnel du bureau local soit aux employés de la Société centrale d'hypothèques et de logement dans les bureaux de succursale dans tout le pays, et les demandes seraient transmises à l'Office, c'est ainsi qu'on les traiterait.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 7—*Attributions de l'Office.*

M. Smith: J'aimerais dire un mot au sujet de l'article 7. Le ministre a déclaré, quand nous avons discuté le 1^{er} article, qu'il voulait que l'Office ait une certaine latitude. Il me semble que l'article 7 est très étroit. On pourrait même dire que l'article 7(1)a) est rédigé de façon assez maladroite. J'aimerais proposer que tous les mots à la suite du mot «période» à la trentième ligne soient retranchés, car on pourrait les interpréter comme une restriction de l'envergure de l'Office, qui, en définitive, limiterait les occasions d'emploi offertes par la mesure, ou qu'on pourrait interpréter comme une répétition ou une redondance, ce qui rendrait tout simplement plus difficile l'interprétation future de l'article.

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, je vois tout autre chose dans cet article. Je dirais que l'objet de l'article 7(1)a), je crois que c'est bien l'alinéa dont parle le député...

M. Smith: Oui!

L'hon. M. Sharp: ...c'est d'essayer de déterminer bien clairement que les programmes financés en vertu de la loi créent plus d'emplois qu'il n'aurait été possible d'en créer sans la loi.